



Centre Socio-Culturel de Bléré

## REGLEMENT DU VIDE-ARMOIRE

### Article 1 : Horaires de la manifestation

Cette manifestation se déroule dans les locaux du Centre Socio-Culturel de Bléré situé au 26 rue des déportés, **le 26 avril 2015**. **L'arrivée des exposants s'effectuera entre 7h et 8h** ; passé ce délai et sans avertissement, l'organisateur disposera de leur emplacement. Les horaires d'ouverture au public sont de 8h30 à 17h. **Les exposants pourront s'installer une heure avant l'ouverture au public et disposeront d'une heure après la fermeture pour débarrasser leur stand.**

### Article 2 : Fonctionnement de la vente/journée

L'inscription est ouverte **aux particuliers**. Le vide armoire concerne la vente de vêtements (de tous âges et de toutes saisons) et d'accessoires. Ne sont pas admis les articles de puéricultures, les jeux et les jouets. Les organisateurs se réservent le droit de les faire retirer du stand. Les exposants sont libres de leur prix Il est fortement conseillé de venir avec de la monnaie et un fond de caisse. **Les tables et chaises sont fournies.**

### Article 3 : Réservation et règlement

La réservation sera enregistrée dès réception du **dossier complet** : paiement, bulletin d'inscription daté et signé. Les réservations seront enregistrées dans l'ordre de réception. Les exposants peuvent réserver jusqu'à 12 mètres. Les dossiers devront être dûment remplis et remis aux organisateurs au plus tard le 17 avril 2015. Les organisateurs se réservent le droit de clore les inscriptions avant cette date.

### Article 7 : Tarifs

8€ le stand de 2 mètres et 12€ le stand de 3 mètres. Payable à la réservation et non remboursable, en cas de non-participation). Le chèque est à établir à l'ordre du Centre Socio-Culturel de Bléré.

### Article 4 : Emplacements

Les organisateurs restent seuls juges de la distribution des emplacements. Les emplacements au sol devront être respectés. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements ou de les revendre. Chaque exposant devra débarrasser son emplacement de tout débris. Des sacs poubelles seront mis à disposition dans les salles.

### Article 5 : Matériel d'exposition

Les organisateurs mettent à disposition des chaises et des tables de 2 ou 3 mètres (selon la réservation). Les exposants peuvent apporter des portants ou tout autre matériel qu'il juge utile et nécessaire pour son stand.

### Article 6 : Dommages

Les organisateurs ne seront en aucun cas responsables des pertes, dommages et détériorations ou vols qui seraient subis par les exposants, quelle qu'en soit la cause. Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité des propriétaires, à leurs risques et périls.

Le jour de la manifestation vous aurez la possibilité de vous restaurer sur place. Les commandes seront prises dans la matinée.

**Pour tous renseignements complémentaires : 02 47 30 39 10 ou [vmandon.csblere@gmail.com](mailto:vmandon.csblere@gmail.com)**

### BULLETIN D'INSCRIPTION

<b>DEMANDE D'EMPLACEMENT</b> Vide armoire Dimanche 26 avril 2015 De 8h30 à 17h	Nom : ..... Prénom : ..... Adresse : ..... ..... Tél : ..... Email : .....
<b>Tarif :</b> Stand de 2 mètres : ..... X 8€ Stand de 3 mètres : ..... X 12€	
Date et signature, précédé de la mention « Lu et approuvé »	